

Envoi : 21/03/2017

Réception par le Préfet : 21/03/2017

Publication : 24/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-2-5-1

Séance du vendredi 17 mars 2017

**POLITIQUE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA
LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis favorable de la 5^{ème} commission réunie en séance le 24 février 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

En ce qui concerne la politique de la valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique (hors collèges) :

- décide de l'opportunité des opérations mentionnées dans le rapport joint en annexe à la délibération ;

POUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES :

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 3 597 440 € et de 60 000 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 150 000 € au titre des recettes d'investissement et de 133 000 € pour le fonctionnement ;
- vote, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 6 100 000 € HT en dépenses et 7 320 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

POUR LES TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES :

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 295 340 € et de 1 567 660 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 1 047 000 € au titre des recettes d'investissement et de 967 000 € pour les recettes de fonctionnement.

POUR LES MOYENS LOGISTIQUES ASSOCIES :

- vote en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 332 070 € et de 7 693 500 € ;
- vote en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 334 800 € au titre des recettes de fonctionnement.
- donne délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité